

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-009

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230124-CC_2023_009-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Yves GOUGNE
Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON
Denis LANCHON donne procuration à Bruno FERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT
Christèle CROZIER donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Gérard MAGNET donne procuration à Magali BACLE
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale DANIEL

**ENVIRONNEMENT /
BIODIVERSITE**

**Approbation d'une
aide financière au
Conservatoire des
Espaces Naturels
Rhône-Alpes pour la
réalisation d'un guide
technique sur
l'amélioration de la
gestion des prairies
humides par les
agriculteurs**

Rapporteur : Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président délégué aux Équipements, à l'Aménagement du territoire, à la Transition Ecologique et à la Mobilité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Environnement,

Vu la délibération n° CC-059-2019 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2019 approuvant le plan d'actions du Contrat vert bleu du Grand Pilat,

Vu l'avis de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique » réunie le 10 janvier 2023,

Dans le cadre de sa compétence « Protection de l'Environnement », la Copamo a pour ambition de maintenir un aménagement équilibré du territoire et de préserver un cadre de vie et un patrimoine écologique remarquable pour ses habitants.

Depuis 1996, elle met en œuvre un plan de gestion de l'espace naturel sensible du Plateau Mornantais, en partenariat avec le Département du Rhône, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, les communes concernées et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) et depuis 2006, sur la Vallée en Bozançon.

Le territoire de la Copamo est intégré au périmètre du contrat vert et bleu du Pilat dont l'une des actions porte sur l'évaluation de l'état de conservation et de la connectivité des prairies humides du plateau mornantais et de la vallée du Bozançon.

La première étape du projet consistait à réaliser le diagnostic des pratiques agricoles sur des exploitations incluant des parcelles de prairies humides identifiées sur les deux périmètres en question. L'ensemble de ces éléments ont été mis en lien avec les inventaires établis par le conservatoire botanique national du Massif central ayant pour objet l'évaluation de l'état de conservation et la présence éventuelle d'espèces remarquables.

La dernière étape consiste à réaliser des échanges avec les partenaires et notamment les agriculteurs concernés afin de partager les résultats de cette étude et mettre en avant l'importance de préserver les prairies humides pour maintenir la fonctionnalité du corridor écologique. A l'issue de ce travail, il est prévu de réaliser un cahier technique permettant de valoriser l'ensemble des investigations réalisées dans le cadre de ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

	TOTAL	Région AURA	Département du Rhône	Copamo
Diagnostic des prairies humides et partage des résultats d'étude	2 000 €	1 000 €	800 €	200 €
Rédaction du cahier technique gestion des prairies humides	20 000 €	17 000 €	2 000 €	1 000 €

La Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique », en date du 10 janvier 2023, propose, de financer cette action à hauteur de 1 200 €.

La Copamo versera une subvention au CENRA d'un montant maximum de 1 200 €.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 26/01/23
Notifié ou publié
le 26/01/23
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1200 € au Conservatoire des Espaces Naturels pour la réalisation de cette action relative aux prairies humides du plateau mornantais et de la vallée du Bozançon,

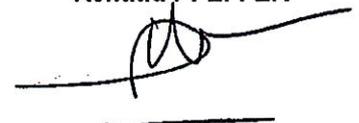
AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec le Conservatoire pour la mise en œuvre de cette action,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER



PUBLIE LE 26 JANVIER 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

